

Mesdames, Messieurs les parents d'élèves des écoles chapelaines,

Suite au **préavis de grève** déposé par les organisations syndicales des Fonctions Publiques Territoriale (Ville) et d'État (enseignants) **pour le 24/01/2020**,

- **Les familles concernées par le ramassage scolaire** (primaires et secondaires), organisé par Nantes Métropole, **seront informées d'éventuelles perturbations par Nantes Métropole**,
- Le seuil de déclenchement du « droit d'accueil » est atteint pour 1 école de la Ville,
- **Cependant, concernant les services municipaux et la mise en place du « droit d'accueil »**, seul un personnel municipal suffisant pour garantir l'encadrement de vos enfants en toute sécurité peut permettre d'assurer le « droit d'accueil » .

Vous trouverez **ci-après le dispositif mis en œuvre** :

Sites		Accueil Péri-scolaire matin et soir	École	Restauration	Temps libéré ½ h le soir
R. Doisneau maternelle		OUVERT	OUVERTE	OUVERTE, encadrement d'un pique-nique fourni par les familles	OUVERT
R. Doisneau élémentaire		FERMÉ	OUVERTE	FERMÉE	FERMÉ
Blanchetière primaire	maternelle	OUVERT	OUVERTE	OUVERTE, encadrement d'un pique-nique fourni par les familles	OUVERT
	élémentaire	OUVERT	OUVERTE	OUVERTE, encadrement d'un pique-nique fourni par les familles	OUVERT
Mazaire maternelle		FERMÉ	OUVERTE	FERMÉE	FERMÉ
Mazaire élémentaire		FERMÉ	OUVERTE	FERMÉE	FERMÉ
Beausoleil maternelle		FERMÉ	OUVERTE <sup>①</sup>	FERMÉE	FERMÉ
Beausoleil élémentaire		OUVERT	OUVERTE	OUVERTE, encadrement d'un pique-nique fourni par les familles	OUVERT

① : Le seuil de déclenchement du droit d'accueil est atteint, mais le personnel disponible sur le site ne permet pas d'assurer ce service.

② : Les élèves des classes des enseignants grévistes sont encadrés par du personnel recruté et rémunéré par la Ville, sur le temps scolaire, à hauteur de 2 adultes par classe. S'agissant d'une simple garderie, des jeux calmes (type jeux de société et livres) pourront être apportés.

③ : Les élèves des enseignants non grévistes ou accueillis dans le cadre du droit d'accueil ont accès aux services péri-scolaires ouverts. Pour des raisons d'assurance, les élèves n'entrant pas dans ce cadre ne pourront être accueillis.

Vous remerciant de votre compréhension, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Maire et par délégation,  
L'Adjoint à l'Éducation,

Laurent GODET